

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2017

Ordre du jour:

- 1°) Approbation du dernier Compte- Rendu du Conseil Municipal
- 2°) Compte Administratif 2016
- 3°) Compte de Gestion 2016
- 4°) Affectation de résultat
- 5°) Vote des taux d'imposition 2017
- 6°) Subventions aux associations 2017
- 7°) BP 2017 (si chiffres de dotations connus)
- 8°) Permanence Elus au bureau des élections Présidentielles et Législatives
- 9°) Arrêté Municipal.
- 10°) Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, LERICHE, Mr PREVOT, JAMOT, COQUELIN, LARTIQUE et Mmes WALLET, REVILLON, THERRIBOUT, PETIT, MOREAU.

Etaient absents excusés : Mme LOMBARD

Secrétaire : M. ROUSSEL.

Madame Moreau ne pouvant être présente en début de réunion, elle a donné pouvoir à Monsieur Coquelin jusqu'à son arrivée.

1°) Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur Blocklet demande aux membres du Conseil si des remarques sont à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres répondent par la négative.

Il fait part d'une remarque de Madame Fracelli quant à la mention de sa démission du Comité des fêtes. Elle demande que soit précisé qu'il ne s'agissait pas d'une démission mais d'une décision de ne plus se

présenter à la présidence lors des élections du bureau. Aucun des membres du Comité des fêtes n'ayant souhaité se représenter, le Comité des fêtes a donc été dissous.

A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.

2°) Compte Administratif 2016

Monsieur Blocklet présente les résultats de l'exécution du budget 2016 :

- *Section de fonctionnement* : un excédent d'exercice de 13128,21 € auquel s'ajoute l'excédent de clôture de fonctionnement 2015 de 160084,00 €. Le résultat de clôture de fonctionnement 2016 s'élève donc à un **excédent de 173212,31 €**

- *Section d'investissement* : un déficit d'exercice de – 135583,93 € auquel est ajouté l'excédent de clôture d'investissement 2015 de 186714 €. Le résultat de clôture d'investissement 2016 s'élève donc à un excédent de **51130,07 €**.

Le résultat global de clôture 2016 (fonctionnement + investissement) s'élève à un excédent global de 224342,38 €.

Sous la présidence de Monsieur BORDET, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2016 présenté par Monsieur le Maire.

Vote : POUR à l'unanimité.

3°) Compte de Gestion 2016

Monsieur Blocklet présente le compte de gestion 2016. Le conseil municipal vote le compte de gestion du receveur municipal en concordance avec le compte administratif.

Vote : POUR à l'unanimité.

4°) Affectation de résultat

Monsieur Blocklet présente l'affectation des excédents 2016 pour le prochain BP 2017. Le conseil municipal vote l'affectation des résultats donnée par le receveur municipal en concordance avec le compte administratif 2016.

Vote : POUR à l'unanimité.

5°) Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur Blocklet rappelle les taux appliqués en 2016 :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 12,94 % |
| - Taxe foncière sur le bâti | 22,60 % |
| - Taxe foncière sur le non bâti | 40,03 % |

Il propose au Conseil Municipal de maintenir ces taux en 2017.

Le produit fiscal attendu est de 304360,00 €.

Vote : POUR le maintien des Taux de 2016 en 2017 à l'unanimité.

6°) Subventions aux associations 2017

Selon les critères d'attribution des subventions définis par la Commission, les propositions de subventions aux associations en 2017 sont les suivantes :

- ACPG-CATM:	400 €
- Club du 3ème Age:	300 €
- Coopérative scolaire école:	900 €
- ASL Association Sports et Loisirs:	600 €
- Harmonie de Naours:	500 €
- So Scrap:	450 €
- Fun Loisirs:	300 €
- APECT:	600 €
- Association nouvelle des chasseurs:	450 €
- Hypnotic:	200 €
- Ligue contre le cancer:	50 €
- AD Paroisse de Villers-Bocage:	50 €
- Croix rouge Française:	50 €
- Vaincre la Mucoviscidose:	50 €
- Association des sclérosés en plaques:	50 €
- Prévention routière	80 €
- ASL (pour reversement aux animateurs des TAP)	315 €
- AS Talmas Picardie (Football): 700 € + 1 300 € de subvention exceptionnelle =	2 000 €

De par les excellents résultats du club et de sa prochaine fusion avec l'équipe de Fienvillers, les dépenses de fonctionnement vont augmenter. Le conseil municipal décide d'attribuer 1 300 € de subvention exceptionnelle en 2017.

Le Conseil Municipal souhaite conserver la somme de **1 300 €** au BP 2017 au cas où quelqu'un reprendrait la Présidence du Comité des fêtes avec la constitution d'un nouveau bureau.

Vote : POUR à l'unanimité.

7°) BP 2017

Monsieur Blocklet informe le Conseil Municipal que les chiffres concernant les dotations de l'Etat n'étant pas encore connus des communes, le Budget Primitif 2017 ne peut être présenté.

La présentation et le vote du BP 2017 sont reportés au Mardi 25 Avril 2017 à 20 h 30.

8°) Permanence Elus au bureau des élections Présidentielles et Législatives

Monsieur Blocklet indique au Conseil Municipal que les bureaux pour les 2 tours de l'élection Présidentielle fermeront à 19 heures (au lieu de 18 heures lors des précédentes élections).

Après concertation, le Conseil Municipal arrête les permanences comme suit :

1^{er} tour de l'élection Présidentielle du 23 avril 2017

HEURE PERMANENCE	PRESENCE DE	PRESENCE DE	PRESENCE DE
08 H 00 - 10 H 45	Mme Elvire THERRIBOUT	Mme Francine WALLET	Mme Monique PETIT
10 H 45 - 13 H 30	Mme Lucie LOMBARD	M Samuel PREVOT	M Philippe LERICHE
13 H 30 - 16 H 15	M PatrickBLOCKLET	M Dimitri JAMOT	Mme Carole REVILLON
16 H 15 - 19 H 00	M Gilles LARTIQUE	M Gilles BORDET	M Didier ROUSSEL

Dépouillement : M Patrick BLOCKLET, Gilles LARTIQUE, Gilles BORDET, Didier ROUSSEL, Philippe LERICHE et Mme Carole REVILLON

2^{ème} tour de l'élection Présidentielle du 07 Mai 2017

HEURE PERMANENCE	PRESENCE DE	PRESENCE DE	PRESENCE DE
08 H 00 - 10 H 45	Mme Elvire THERRIBOUT	Mme Francine WALLET	Mme Monique PETIT
10 H 45 - 13 H 30	Mme Lucie LOMBARD	M Philippe LERICHE	M Samuel PREVOT
13 H 30 - 16 H 15	M Didier ROUSSEL	Mme Carole REVILLON	M Pierre COQUELIN
16 H 15 - 19 H 00	M Gilles Lartique	M Gilles BORDET	Mme Françoise MOREAU

Dépouillement : M Patrick BLOCKLET, Gilles LARTIQUE, Gilles BORDET, Didier ROUSSEL, Mme Carole REVILLON et Mme Françoise MOREAU

1^{er} tour de l'élection Législative du 11 Juin 2017

HEURE PERMANENCE	PRESENCE DE	PRESENCE DE	PRESENCE DE
08 H 00 - 10 H 30	Mme Elvire THERRIBOUT	M Pierre COQUELIN	Mme Francine WALLET
10 H 30 - 13 H 00	M Patrick BLOCKLET	M Samuel PREVOT	Mme Monique PETIT
13 H 00 - 15 H 30	M Lucie LOMBARD	Mme Carole REVILLON	M Dimitri JAMOT
15 H 30 - 18 H 00	M Gilles LARTIQUE	M Didier ROUSSEL	M Philippe LERICHE

Dépouillement : M Patrick BLOCKLET, Gilles LARTIQUE, Didier ROUSSEL, Philippe LERICHE et Mme Carole REVILLON

2ème tour de l'élection Législative du 18 Juin 2017

HEURE PERMANENCE	PRESENCE DE	PRESENCE DE	PRESENCE DE
08 H 00 - 10 H 30	Mme Elvire THERRIBOUT	M Pierre COQUELIN	Mme Francine WALLET
10 H 30 - 13 H 00	Mme Carole REVILLON	M Samuel PREVOT	Mme Monique PETIT
13 H 00 - 15 H 30	Mme Lucie LOMBARD	M Dimitri JAMOT	M Didier ROUSSEL
15 H 30 - 18 H 00	M Patrick BLOCKLET	Mme Françoise MOREAU	M Gilles LARTIQUE

Dépouillement : M Patrick BLOCKLET, Gilles LARTIQUE, Didier ROUSSEL et Mme Françoise MOREAU, Carole REVILLON

9°) Arrêté Municipal.

Monsieur Blocklet informe le Conseil Municipal que depuis quelques semaines, un habitant de la commune utilise les parkings situés à proximité de la Mairie pour y dispenser des activités de « mécanique sauvage ».

Il appartient à l'autorité municipale d'assurer la salubrité publique. Ces pratiques ont pour conséquence d'immobiliser sur de longue durée des véhicules sur des stationnements, ces réparations portent atteintes à l'environnement tant en ce qui concerne le déversement de substances nocives en tout genre (huile, liquide de refroidissement ou lave-glace ...) que par les dépôts sauvages des déchets relatifs à ces réparations et l'activité de garage sauvage en raison des bruits de mécanique et de moteur nuit à la tranquillité publique.

Par conséquent un arrêté municipal est pris afin d'interdire ces activités et est transmis à la Gendarmerie pour application en cas de non-respect des éléments précédemment cités.

10°) Questions diverses

Demandes de subventions en cours :

- Pour l'achat **d'un ordinateur** permettant d'aider les administrés dans leurs démarches pour toute procédure administrative relatives aux administrations des services publics (demande de carte d'identité, de carte grise, d'un acte d'Etat Civil....) Ils seront secondés par un agent administratif de la Mairie.

Coût de l'ordinateur = 1 050,89 € subventionné à hauteur de 367,81 €

- Pour **P'aménagement d'un espace de réunion et de détente et la création d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite** à l'école primaire communale.

Coût de l'opération = 37 032 € subventionné à hauteur de 12 961 €

Assurances communales :

Monsieur Blocklet qui s'est rendu au salon des Maires a visité le stand Groupama. A l'issue d'une rencontre en Mairie et suite à l'étude des contrats existants auprès des AMP, un devis a été établi :

- Multirisque Bâtiments communaux
- Bris de machines école
- Bris de machines Mairie
- Accidents corporels
- 2Véhicules 2 tondeuses et 2 tracteurs

De nombreuses disparités entre les contrats existants ont été relevées. Exemple : sur certains véhicules les agents communaux sont assurés et sur d'autres pas. Le contrat de Bris de machines de l'école diffère de celui de la mairie dans la prise en charge.

Le coût annuel chez AMP serait de 6 174 € contre 8 200 actuellement chez AMP.

Monsieur Blocklet demande l'avis du conseil municipal qui donne son accord pour résilier les contrats de chez AMP au 31 décembre 2017 et pour adhérer aux assurances proposées chez Groupama au 1^{er} janvier 2018.

Politique territoriale 2017-2020 :

Monsieur Blocklet présente le guide départementale d'appui aux communes et intercommunalités en matière de politique territoriale pour les années 2017 à 2020.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants :

La commune déposant un dossier de demande de subvention pour un projet d'investissement se verra attribuer une aide de 2 000 € à 10 000 €. Le projet devra s'inscrire dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants :

Deux axes seront pris en compte dans les dossiers de demande d'aide : structurer l'offre de proximité en matière de culture, sport, loisirs, jeunesse et offrir des lieux de vie de qualité en matière d'habitat, d'espaces publics, de bourg-centres dynamisés...

La demande devra porter sur une opération d'au moins 50 000 € pour prétendre à une subvention de 25%

Rapport d'expertise de la salle socioculturelle:

Le rapport d'expertise de la salle socioculturelle a été envoyé en Mairie.

Ce rapport est conforme aux malfaçons existantes et les causes y sont clairement déterminées.

La mission de cette expertise à un coût d'environ 45 000 €.

5000 € ont été versés en 2016 à l'expert. Les 40 000 € restants seront inscrits au BP 2017.

Mise en sécurité de la RN 25 :

Monsieur Blocklet a assisté à une réunion avec le Préfet, des députés et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) au sujet de l'aménagement de la Route Nationale 25.

Aucune sécurisation n'existe pour les communes traversées par cette route. Alors que 7 ronds-points seront présents à terme entre Villers-Bocage et Amiens.

Face à l'incompréhension des élus présents à cette réunion, Monsieur le Préfet a demandé au Directeur de la DREAL de se rendre dans les communes concernées afin d'identifier les besoins en matière de sécurité routière.

Certificat d'urbanisme :

Monsieur André BOUCHEZ a fait une demande de Certificat d'Urbanisme concernant la création d'une servitude et la construction d'une maison à usage d'habitation sur la parcelle située rue d'Airaines.

Le service instructeur demande à ce que le Conseil Municipal délibère afin que la voirie incombant à cette parcelle lui soit rétrocédée par Monsieur Bouchez. A défaut un Certificat négatif sera délivré.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas effectuer cette rétrocession.

Un courrier sera envoyé en ce sens à Monsieur BOUCHEZ.

Projet EDucatif Territorial (PEDT)

Un courrier a été envoyé en mairie afin d'établir un nouveau PEDT pour les 3 ans à venir.

Monsieur Prevot explique qu'il sera établi en 3 étapes par le Comité de Pilotage :

- Evaluation
- Organisation des activités
- Rédaction

Plan Particulier de Mise en Sûreté :

Monsieur Prevot explique que Monsieur Martins, Directeur de l'école, a rencontré l'équipe d'animation des TAP afin de présenter et préparer un PPMS « attentat intrusion » pendant les activités périscolaires.

Le but étant de savoir Anticiper, Sécuriser et Réagir.

Monsieur Prevot se charge de trouver les lieux de confinement les mieux adaptés. Sachant que tous les animateurs ne se trouvent pas au même endroit pendant les TAP.

Comportement à la cantine scolaire :

Des comportements d'incivilités et de propos vulgaires à l'encontre du personnel ont été signalés et consignés dans le cahier prévu à cet effet à la cantine scolaire.

Monsieur Prevot souhaite que soit établie une échelle de sanctions afin de garder le contrôle face aux comportements perturbateurs voire insolents des enfants fréquentant le service.

Monsieur Roussel s'est rendu discrètement à la cantine lors du service des petits. Il a constaté le chahut ambiant, la nourriture jetée au sol ou sur les tables et le non-respect des demandes du personnel pour obtenir le calme. Les grands l'ayant vu entrer avant le service se sont tenus sagement.

Monsieur Blocklet propose que l'échelle des sanctions soit clairement établie et notée dans le règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

Compétence scolaire:

Madame Moreau, qui est membre de la commission scolaire dans la nouvelle intercommunalité, rend compte des travaux menés par le groupe de travail.

La commune de Bernaville est compétente en matière scolaire (fonctionnement et investissement).

D'ici 2019 la compétence scolaire des communes devrait être transférée à la nouvelle intercommunalité.

Actuellement un état des lieux est effectué dans le Doullennais (personnel, bâtiments, services périscolaires, garderie, cantine.....) afin que le fonctionnement de toutes les structures scolaires soit, à terme, harmonisé

Il en sera de même pour les centres de loisirs et animations jeunes. Une réunion sera organisée pour présenter ces changements aux familles de Talmas.

Stationnement gênant :

Madame Revillon signale le stationnement gênant d'un véhicule dans la Rue Battreux depuis plus de 3 mois. Ce véhicule ne bouge jamais.

Monsieur Blocklet se rendra sur place.

Tilleuls

- Madame Petit demande si le tilleul situé près de la chapelle à Val de Maisons va être taillé car il abîme l'édifice.

Monsieur Roussel répond que les agents communaux procéderont à l'élagage de l'arbre.

- un devis a été transmis pour la taille des tilleuls situés Place du ballon au Poing de 1 200 €. Il faudra demander si l'enlèvement des végétaux est prévu dans le prix.

Monsieur Roussel précise que des bancs seront installés Place du Ballon au Poing et au cimetière communal.

Chemin Tour des Haies

Monsieur Roussel demande à ce que le nécessaire soit fait pour demander à Monsieur Dheilly de nettoyer la route qui sépare sa propriété à son champ. Il dit qu'il est inadmissible de laisser une voirie dans cet état.

Berges

La réfection des berges des mares de la commune mérite d'être revue au plus vite. Monsieur Blocklet sollicitera un devis dans ce sens.

Ligne téléphonique

Madame Revillon demande quand sera mise en place la ligne téléphonique de la garderie.

Monsieur Bordet répond que la ligne existe déjà qu'un combiné est présent en garderie et qu'il suffit de le mettre sur la base pour le chargé afin que le téléphone fonctionne. Le numéro est le même que celui de l'école.

Talus

Monsieur Coquelin demande si le talus situé Rue Notre Dame va rester en l'état. Cela ne fait pas propre et il y a un risque que la végétation s'installe.

Monsieur Blocklet se rendra sur place.

Raccordement au réseau d'eau potable

Madame Petit demande quand les habitants de Val de Maisons pourront se raccorder au réseau d'eau potable dont les travaux semblent terminés.

Monsieur Bordet précise que le raccordement a pris un peu de retard du fait qu'un surpresseur doit être installé et prévoit au moins 1 mois de décalage.

Madame Petit trouve que le réaménagement après les travaux n'est pas très bien fini.

Monsieur Bordet répond que cela va se mettre en place avec le temps. D'ici 1 an tout sera rentré dans l'ordre.

Talmas, le 11 Avril 2017

Le Maire – P.BLOCKLET



Pour le Maire
L'Adjoint